



Guide de sélection

Garantie limitée GAF

		COUVERTURE DE BASE	COUVERTURE DU SYSTÈME	COUVERTURE AMÉLIORÉE
		Garantie limitée sur les bardeaux et les accessoires GAF	Garantie limitée du système de toiture GAF	Garantie limitée System Plus de GAF
Entrepreneur	Qui peut installer?	N'importe qui	N'importe qui	Entrepreneurs Certified, Certified Plus ^{MC} et Master Elite ^{MD} *
Couverture des défauts de fabrication	Durée de la garantie sur les bardeaux à vie [†] GAF	À vie [†]	À vie [†]	À vie [†]
	Durée de la garantie sur les accessoires GAF [†]	40 ans.	À vie [†]	À vie [†]
	Période de couverture non calculée au prorata [§]	10 ans uniquement.	10 ans uniquement.	50 ans.
	Couvre le système de toiture?	Non	Oui (Tous les produits GAF)	Oui (Tous les produits GAF)
	Frais de main-d'œuvre pour l'installation inclus?	10 ans uniquement.	10 ans uniquement.	À vie (Calculé au prorata après 50 ans) [†]
Tranquillité d'esprit	Frais d'arrachage inclus? (au besoin)	Non	Non	Oui
	Frais d'élimination inclus? (au besoin)	Non	Non	Oui
	Garantie transférable sans frais? [†]	Oui	Oui	Oui
	Protection contre les algues	Garantie limitée de protection contre les algues StainGuard ^{MD} Plus PRO ^{MD} de 30 ans ou StainGuard Plus ^{MD} de 25 ans** avec Période de protection Smart Choice ^{MD} de 10 ans non calculée au prorata ^{††} ou Garantie limitée de protection contre les algues StainGuard ^{MD} avec période de protection Smart Choice ^{MD} de 1 an non calculée au prorata ^{††} . La couverture est offerte uniquement sur les produits portant l'étiquette appropriée.		Les entrepreneurs inscrits aux programmes de certification GAF peuvent vous offrir une Garantie limitée de protection contre les algues StainGuard Plus PRO ^{MC} de 30 ans ou StainGuard Plus ^{MC} de 25 ans** avec une Période de protection Smart Choice ^{MD} de 15 ans non calculée au prorata (par rapport à la Période de protection Smart Choice ^{MD} typique de 10 ans). ^{††} La couverture est offerte uniquement sur les produits portant l'étiquette appropriée.

* Les entrepreneurs inscrits aux programmes de certification GAF ne sont pas employés ou agents de GAF et, par conséquent, GAF ne contrôle ni ne supervise d'aucune manière ces entreprises indépendantes. Les entrepreneurs peuvent bénéficier d'avantages, tels que des points de fidélité et des remises sur les outils de marketing de GAF pour participer au programme et offrir des garanties améliorées GAF qui nécessitent l'utilisation d'un montant minimum de produits GAF. Vos relations avec un entrepreneur et tout service qu'il vous fournit sont soumis aux conditions d'utilisation de l'entrepreneur. Visitez gaf.ca/fr-gaf-contractor-terms-of-use pour obtenir plus de détails.

[†] Consultez la garantie applicable pour connaître les détails de la couverture et des restrictions. L'expression « à vie » fait référence à la durée de la couverture fournie par la Garantie limitée sur les bardeaux et les accessoires GAF, la Garantie limitée du système de toiture GAF, ou la Garantie limitée System Plus, selon le cas, et signifie aussi longtemps que le ou les propriétaires individuels d'origine d'une résidence détachée unifamiliale (ou le ou les second(s) propriétaire(s) admissibles) sont propriétaires du bien où les produits GAF admissibles sont installés. La protection à vie n'est pas applicable aux propriétaires/structures qui ne répondent pas aux critères ci-dessus. La couverture à vie sur les bardeaux nécessite l'utilisation exclusive de bardeaux à vie GAF. Consultez l'information sur la Garantie limitée des bardeaux et des accessoires GAF pour obtenir plus de détails sur la couverture complète et les limitations applicables. Consultez le site à l'adresse fr.gaf.ca/LRS pour connaître les produits GAF admissibles. La couverture à vie sur les bardeaux et les accessoires nécessite l'utilisation de bardeaux à vie GAF et d'au moins 3 accessoires admissibles GAF. Consultez l'information sur la Garantie limitée du système de toiture GAF pour obtenir plus de détails sur la couverture complète et les restrictions. En ce qui concerne les installations non admissibles à la Garantie limitée du système de toiture GAF, veuillez consulter la Garantie limitée des bardeaux et des accessoires GAF. Consultez gaf.ca/fr-LRS pour connaître les produits admissibles GAF.

[§] Après la période non calculée au prorata précisée ci-dessus, le recours prévu dans la présente garantie peut être différent de celui prévu pendant la période non calculée au prorata, et tout recours sera réduit pour refléter votre utilisation réelle de vos Produits GAF.

^{††} La Garantie limitée sur la protection contre les algues de 10 ans StainGuard^{MD}, la Garantie limitée sur la protection contre les algues de 25 ans StainGuard Plus^{MC} et celle de 30 ans StainGuard Plus PRO^{MC} contre la décoloration due aux algues bleu-vert n'est disponible que pour les produits vendus dans des emballages portant les logos StainGuard^{MD}, StainGuard Plus^{MC} ou StainGuard Plus PRO^{MC} appropriés. Voir la Garantie limitée de GAF des bardeaux et des accessoires pour obtenir la couverture et les restrictions complètes.

^{††} La Période de protection Smart Choice^{MD} de 15 ans pour la Garantie limitée de protection contre les algues StainGuard Plus^{MC} et la Garantie limitée de protection contre les algues StainGuard Plus PRO^{MC} est disponible uniquement par l'intermédiaire des entrepreneurs certifiés GAF dans le cadre d'une garantie améliorée. Voir les Garanties limitées System Plus, Silver Pledge^{MD} ou Golden Pledge^{MD} de GAF pour obtenir les détails sur la couverture et les restrictions complètes.